

## Valeur ajoutée de la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (2016), en Wallonie

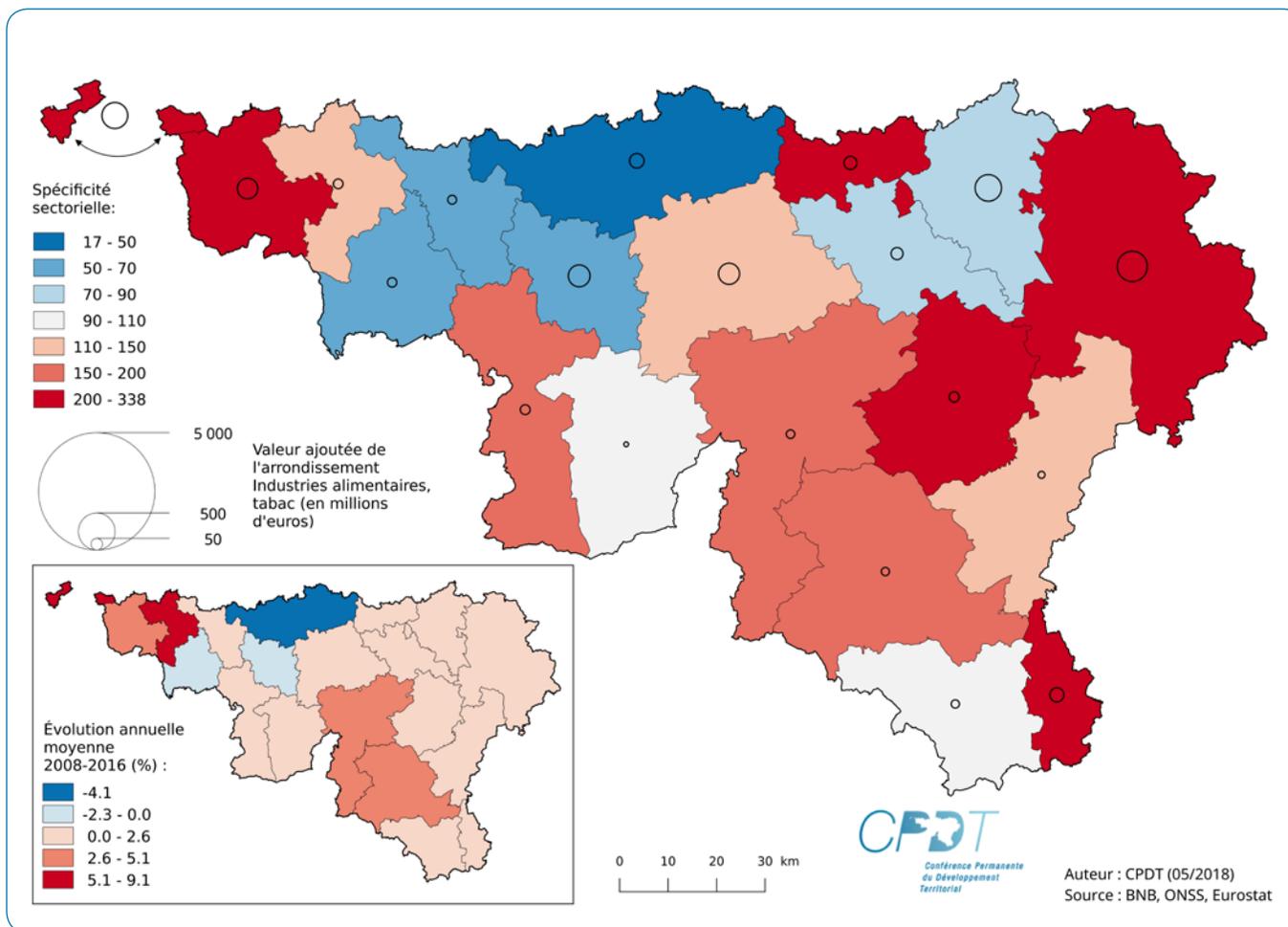
Le secteur de la fabrication des denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac représente 2,13 % de la valeur ajoutée régionale. C'est un secteur en croissance (croissance annuelle moyenne de 1,7 % sur la période 2008-2016).

Globalement, la valorisation en aval de la production agricole pourrait être plus développée en Wallonie. Elle est néanmoins en progression dans la plupart des arrondissements, en particulier en Wallonie picarde.

L'arrondissement de Verviers présente à la fois une importante valeur ajoutée et une forte spécificité, sur une base locale laitière, herbagère et fruitière. On y localise aussi à Spa la production d'eaux minérales et à Eupen la chocolaterie. Dans le Hainaut occidental, les arrondissements de Mouscron et Tournai constituent des pôles agroalimentaires : industries de la pomme de terre, de la pâtisserie, abattoirs... À noter qu'à Verviers et à Mouscron, le Forem a installé un centre de compétence dans le domaine agroalimentaire.

À noter aussi Liège et Charleroi (brasseries), Arlon (chocolaterie), Namur (fromagerie), ainsi que la transformation de la viande à Marche-en-Famenne.

### Valeur ajoutée et spécificité par arrondissement de la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (2016)



## Valeur ajoutée de la fabrication de denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac (2016), en Wallonie

### Niveau spatial :

Arrondissement

### Procédé utilisé pour l'élaboration de l'indicateur et mode de calcul :

Pour chaque secteur d'activité industriel (16 secteurs au total), les données de valeur ajoutée provinciales sont ventilées par l'emploi sectoriel par arrondissement. On fait dès lors l'hypothèse que la productivité sectorielle est similaire dans les arrondissements d'une même province.

Ensuite, la valeur ajoutée par arrondissement est ajustée de manière à ce que la valeur ajoutée estimée pour les 16 secteurs industriels soit égale à la valeur fournie pour l'ensemble de l'industrie par arrondissement par la BNB.

Spécificité du secteur = part du secteur dans la valeur ajoutée de l'arrondissement / part du secteur dans la valeur ajoutée régionale.

$$\text{spécificité sectorielle}_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a} = \frac{VA_{\text{secteur } x, \text{arrondissement } a}}{VA_{\text{secteur } x, \Sigma \text{arrondissements}}} \bigg/ \frac{VA_{\Sigma \text{secteur } x, \text{arrondissement } a}}{VA_{\Sigma \text{secteurs}, \Sigma \text{arrondissements}}}$$

$$\text{évolution annuelle moyenne}_{2008-2016} = \left( \frac{VA_{2016} / \text{déflateur}_{2016}}{VA_{2008} / \text{déflateur}_{2008}} \right)^{1/8} - 1$$

où VA = valeur ajoutée

### Méthode de classification :

Pour la spécificité sectorielle : classes centrées autour de la moyenne, opposition entre deux couleurs bleues et rouges.

Pour la valeur ajoutée : cercles de surface proportionnelle à la valeur ajoutée sectorielle.

Pour la croissance annuelle : limites de classe définies sur la base des ruptures naturelles (Jenks).

### Données utilisées :

- Valeur ajoutée brute aux prix de base de l'« industrie manufacturière, industries extractives et autres » (A10) par arrondissement en 2008 et 2016 (BNB).
- Valeur ajoutée brute aux prix de base du secteur d'activité CH (A38) par province, 2008 et 2016 (BNB).
- Répartition des travailleurs par branche d'activité et par lieu de travail (à l'échelle de l'arrondissement) au 30 juin 2008 et au 30 juin 2016 (ONSS).
- Indice des prix (déflateur implicite), 2010=100, euro (Eurostat).

### Sources des données :

- Banque Nationale de Belgique (BNB ; <https://www.nbb.be>).
- Office National de la Sécurité Sociale (ONSS, <https://onss.be/>).
- Eurostat (<http://ec.europa.eu/eurostat>).

### Statistiques :

Poids du secteur « Fabrication des denrées alimentaires, de boissons et de produits à base de tabac » (secteur CA) : 2,13 % de la valeur ajoutée totale en 2016.

Valeur ajoutée sectorielle par arrondissement (en millions d'euros) :

- Moyenne : 93,3 ;
- Valeur minimum : 8,3 (Philippeville) ;
- Valeur maximum : 335,5 (Verviers).

Spécificité sectorielle des arrondissements :

- Moyenne : 100 ;
- Valeur minimum : 16,6 (Nivelles) ;
- Valeur maximum : 338 (Arlon).

Évolution annuelle moyenne des arrondissements :

- Moyenne : 1,7 % ;
- Valeur minimum : -4,1 % (Nivelles) ;
- Valeur maximum : 9,1 % (Mouscron).

### Auteurs :

**Xavier May, Dominique Istaz**

Contact : [xavier.may@ulb.ac.be](mailto:xavier.may@ulb.ac.be), +32 (0)2 650 68 09.